

**COMPTE RENDU REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 3 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le trois Mars, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BRUNET Joël, Maire

PRESENTS: LUCCHINI Michel, JUILLARD Evelyne, THIBAUD Jean-Pierre, RICHER Jean-François, CHOLLET Colette, AUBRY Claude, BUFFARD Franck, DUBRUC Yves, LAZARE Sébastien, LHOITE Annick, OLIVE Michel, VINCONNEAU Eric

ABSENTS qui ont donné pouvoir : BREVET Jean-Michel à AUBRY Claude, MOUSSET Farida à BUFFARD Franck

ABSENTS : CORTINOVIS Annick, LEMEUNIER Alain

Date de la convocation : 25/02/14

A été nommé secrétaire de séance : Mr VINCONNEAU Eric

Après approbation du procès-verbal de la dernière séance, le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

APPROBATION COMPTES DE GESTION 2013

Afin d'arrêter les exercices 2013, il est nécessaire que le Conseil Municipal statue sur les comptes de gestion desdits exercices. Ces documents ont été établis par Mr le Trésorier d'AMBERIEU EN BUGEY, Comptable de la collectivité, et arrêtés comme suit :

BUDGET COMMUNE

+ 377 772,92€ pour la section de fonctionnement
- 75 115,73€ pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE EAU

+ 133 992,78€ pour la section de fonctionnement
+ 15 181,57€ pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

+ 95 415,52€ pour la section de fonctionnement
- 36 630,88€ pour la section d'investissement

BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

+ 756,32€ pour la section de fonctionnement
- 9 200,08€ pour la section d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR**,

-APPROUVE les comptes de gestion 2013 dressés par M. le Trésorier d'AMBERIEU EN BUGEY et **DÉCIDE** de les arrêter aux sommes mentionnées ci-dessus.

APPROBATION COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Mr BRUNET Joël n'ayant pas pris part aux votes, est sorti de la salle.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Mr Jean-Pierre THIBAUD délibérant sur les comptes administratifs 2013, dressés par Mr BRUNET Joël, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs, les décisions modificatives des exercices considérés.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Considérant l'excédent de fonctionnement, le Conseil Municipal par **14 VOIX POUR**,

- DÉCIDE d'affecter la somme de :

BUDGET COMMUNE

191 927,73€ au compte 1068 (I) : excédent de fonctionnement
185 845,19€ au compte 002 (F) : excédent de fonctionnement reporté

BUDGET ANNEXE EAU

98 147,43€ au compte 1068 (I) : excédent de fonctionnement
35 845,35€ au compte 002(F) : excédent de fonctionnement reporté

BUDGET ANNEXE LOCATION BATIMENT INDUSTRIEL

37 948,88€ au compte 1068 (I) : excédent de fonctionnement
57 466,64€ au compte 002 (F) : excédent de fonctionnement reporté

BUDGET ANNEXE SALLE POLYVALENTE

756,32€ au compte 1068 (I) : excédent de fonctionnement

AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGETS COMMUNE ET ANNEXES

Après avoir examiné les comptes administratifs statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement des exercices 2013, le Conseil Municipal après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR**
- **DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2013 issus des comptes de gestion ci-dessus au Budget Primitif 2014 de la Commune et aux Budgets Annexes .

RENONCIATION A ACQUERIR PAR VOIE DE PREEMPTION REMPLACEE PAR UNE ACQUISITION AMIABLE

Après exposé, il est proposé au conseil municipal que la commune renonce à acquérir par voie de préemption une maison et une remise situées à CHATEAU GAILLARD, 1 rue Gabriel Brun, et rue de la Poste comme décidé par délibération en date du 9 Décembre 2013 .

En revanche, après nouvelle proposition, la commune pourrait se porter acquéreur à l'amiable uniquement de la partie habitation au prix de 15 000€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR**

- **DECIDE** de renoncer à l'acquisition du bien par voie de préemption
- **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable de la partie habitation.

MISSION D'ETUDE, D'ASSISTANCE ET CONSEIL POUR LA CREATION ET LA REALISATION DES DOSSIERS ADMINISTRATIFS NECESSAIRES A LA MISE EN OEUVRE DE LA ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTÉ SUR LE SECTEUR « LE MENIE ET EN RIGNION »

Avenant n°2

Après avoir rappelé la délibération n°12/07/11 du 11 Juillet 2011 désignant le groupement d'entreprises constitué par le mandataire AGENCE 2BR, maître d'oeuvre de la mission citée ci-dessus, M. le Maire précise qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant qui aura pour objet de modifier le montant du marché initial , dû aux missions complémentaires, liées à la modification du périmètre de la ZAC , soit 10 140€HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par **15 VOIX POUR.**

–**APPROUVE** l'avenant tel que proposé ci-dessus.

RETROCESSION DU LOTISSEMENT « LES MURIERS 1 et 2 ».

Mr le Maire rappelle la demande de rétrocession des équipements publics des co-lotis du lotissement «LES MURIERS 1 et 2 » du 26 Janvier 2011, et l'accord de principe donné en séance du Conseil Municipal en date du 17 Décembre 2013, après avoir réceptionné tous les documents nécessaires à cette rétrocession..

Il rappelle la délivrance d'un arrêté pour une autorisation de lotir délivrée le 13 Juillet 2004 sous le n° 0108903A3003 et une autorisation de lotir délivré le 4 Juin 2007 sous le n° 0108907A3001

L'attestation d'achèvement de travaux établie le 16 Juin 2005 pour le lotissement n°1 et le 31 Octobre 2008 pour le lotissement n°2..

Compte-tenu de l'état des équipements conformes aux prescriptions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **14 VOIX POUR, 1 ABSTENTION**

–**APPROUVE** la rétrocession des équipements publics, espaces verts, voirie, poste de refoulement etc... et leur incorporation dans le domaine public comme mentionné ci-dessus.

DEMANDE FONDS DE CONCOURS « ZAC Habitat »/CCPA

Etudes ZAC « LE MENIE & EN RIGNION »

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière de la CCPA par le versement d'un Fonds de concours pour les pré-études et études réalisées dans le cadre du projet de la création d'une zone d'aménagement concerté.

Le Conseil Municipal, par **15 VOIX POUR**

–**DECIDE** de solliciter la CCPA pour le versement de la participation éventuelle de 50 000€ que la Commune est susceptible de percevoir au titre de ce fonds de concours créé pour les ZAC Habitat ou Opérations logements.

PERSONNEL COMMUNAL

DETERMINATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Après réception de l'avis favorable de la Commission Technique Paritaire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR**

–**FIXE** le taux de promotion pour les avancements de grade (filière administrative) à 100% pour l'année 2014.

MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL/ ADJOINTS TECHNIQUES/ECOLE

Mr le Maire explique qu'en raison de l'augmentation de la population et de ce fait des effectifs scolaires suite à la construction de nouveaux lotissements, des travaux d'extension des bâtiments scolaires ont été nécessaires, ainsi que l'aménagement de nouveaux locaux associatifs. De ce fait, les tâches incombant aux agents d'entretien des écoles deviennent de plus en plus importantes.

Il indique qu'il convient donc de réorganiser les services de l'école, d'une part en passant le temps de travail du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe affecté à l'entretien des écoles, de la cantine et de la garderie à 35 heures hebdomadaire, et d'autre part en passant le temps de travail du du poste d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire affecté à l'entretien des écoles, de la salle polyvalente et des locaux associatifs à 34 heures hebdomadaire afin de permettre aux agents occupant ces postes d'assurer le bon fonctionnement du service.

Il précise également que, conformément au décret du 20 Mars 1991, il a saisi le comité technique paritaire qui doit, préalablement à la décision du conseil municipal, obligatoirement donner son avis sur le projet des suppressions d'emplois ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR**

– **ACCEPTE** les propositions de Mr le Maire et **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la Collectivité.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par **15 VOIX POUR**

– **DECIDE** de verser à :

« **ASSOCIATION CAP BUGHEY** » : une subvention de **500€** (participation aux frais liés à l'épreuve de la « **GAILLARDAISE 2014** ».)

« **AMBERIEU BUGHEY XV** » : une subvention de **300€** (participation aux frais liés à un tournoi international à Prague .)

« **ASSOCIATION EAU ET SOLEIL** » : une subvention de **250€** (participation à un projet de solidarité internationale dans un village des hauts plateaux de l'Atlas.)

PROJET DE RESERVE NATURELLE REGIONALE

Présentation du projet par le SBVA

Depuis 2009, une réflexion est menée par le SBVA sur la faisabilité d'une réserve naturelle régionale sur la basse rivière d'Ain permettant de répondre en particulier de la fréquentation motorisée dans ces milieux naturels.

Obtenir le label de réserve naturelle régionale constitue une opportunité pour la rivière d'Ain, il convient donc de le concrétiser. De ce fait, le projet ne pourra aboutir sans l'adhésion des communes membres du territoire et ne se fera qu'avec les propriétaires favorables.

Après exposé, le Conseil Municipal, par **15 VOIX POUR**

– **APPROUVE** les mises en œuvre de ce projet .

ELECTIONS MUNICIPALES 2014

MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES

Afin de permettre le déroulement des prochaines élections municipales 2014 dans les meilleures conditions, le Conseil Municipal par **15 VOIX POUR**,

– **DECIDE** d'accorder aux différentes listes de candidats l'utilisation des salles municipales sous certaines conditions.

TABLEAU DES PERMANENCES 1er et 2ème tours (23 et 30 Mars)

PERMANENCES 1ER ET 2EM TOURS	23 ET 30 MARS 2014
8H00-10H00	Michel OLIVE Jean-François RICHER Yves DUBRUC
10H00-12H00	Franck BUFFARD Sébastien LAZARE
12H00-14H00	Evelyne JUILLARD Jean-Pierre THIBAUD
14H00-16H00	Jean-Michel BREVET Claude AUBRY Coloette CHOLLET
16H00-18H00	Annick LHOTE Eric VINCONNEAU Colette CHOLLET

A COMPLETER

RESULTAT CONSULTATION REGIONALE pour vente de peupliers par l'ONF ;

Le Conseil Municipal, par **15 VOIX POUR,**

- APPROUVE le choix de l'ONF qui a retenue l'offre n°1 de Mr GONNOT Michael pour un montant de 15 510€.

Fin de séance à 23h.

FAIT A CHATEAU GAILLARD, le 10 Mars 2014.

Le Maire,

Joël BRUNET

